

VILLE DE NOUMEA

N° 2017/760

POLE AMENAGEMENT

DIVISION AMENAGEMENT ET
CONSTRUCTIONS PUBLICS

SUBDIVISION
OPERATIONNELLE DE LA
CONSTRUCTION

DB

-901
-902

P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marchés sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de deux bâtiments et l'aménagement d'une plaine de loisirs sur le Parc Urbain de Sainte Marie et habilitation du Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville

P.J. : - 2 projets de délibération
- 1 plan de masse du projet

La Ville de Nouméa a acquis la parcelle n° 650535 – 9187 d'environ 3 hectares située sur Sainte Marie dans l'objectif de valoriser cet espace situé dans un cadre exceptionnel et d'y créer un véritable parc urbain, qui comprendra :

- Une Maison de la biodiversité,
- Un Restaurant / glacier,
- Des cheminements piétons et cyclables,
- Une plaine de loisirs,
- Deux aires de stationnement,
- De l'éclairage public,
- Des aménagements paysagers et des jardins.

a) La maîtrise d'œuvre pour la réalisation des deux bâtiments du Parc Urbain de Sainte Marie, a été confiée au cabinet d'architecture KASO, dont les études de conception ont débuté en août 2017.

Le programme de l'opération comprend la réalisation d'une Maison de la biodiversité d'une superficie d'environ 150m² et d'une terrasse couverte en deck et la réalisation d'un restaurant/glacier d'une superficie d'environ 90 m² et 130 m² de terrasse couverte en deck.

Le montant de travaux est estimé à 90.000.000 F/CFP TTC, comprenant les frais de mandataires et le raccordement aux réseaux. Ces travaux sont prévus d'être achevés au 4^{ème} trimestre 2018 pour une mise en service fin 2018.

b) La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la plaine de loisirs a été confiée aux bureaux d'études SIGMA ingénierie/ECEP dont les études de conception débuteront en septembre 2017.

Le programme de l'opération comprend la réalisation de cheminements, d'aires de jeux multi- générationnelles, de structures ludiques, d'aménagements paysagers et d'éclairage du site.

La surface de la zone de loisirs à aménager est de 19500 m².

Le montant des travaux est estimé à 200.000.000 F/CFP TTC, pour une mise en service dernier trimestre 2018.

Il convient par conséquent de lancer des appels d'offres pour la réalisation des deux bâtiments du Parc Urbain de Sainte Marie et pour l'aménagement de la plaine de loisirs.

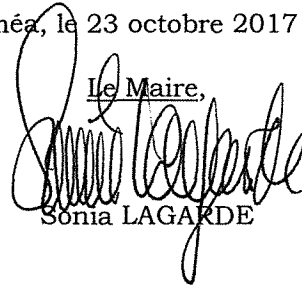
En outre, compte tenu de l'avancement des études, il convient d'habiliter le Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Commune.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à :

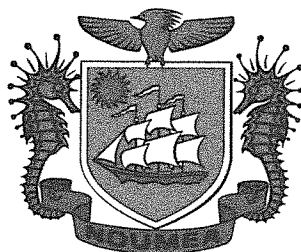
- signer les marchés sur appel d'offres ouvert avec les soumissionnaires qui seront proposés par la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation de deux bâtiments et l'aménagement de la plaine de loisirs sur le Parc Urbain de Sainte-Marie, le cas échéant, tout(s) marché(s) négocié(s) consécutif(s) à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- présenter une demande de permis de construire au nom de la Commune et à signer les actes relatifs à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces projets.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 23 octobre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	André WAMO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Francine BEYNEY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	Mme	Laurène CASSAGNE
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	40	Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
			M.	Christophe OBLED	M.	Jean-Claude BRIAULT
Nombre de votants (8 procurations)	:	48	Mme	Karine DESTOURS	M.	Gilles UKEIWE
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			M.	Christophe CHEVILLON		

DEPART DE :

M. G. YANNO

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/901

décidant de recourir au scrutin secret pour le vote de la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa relative à la signature des marchés sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de deux bâtiments et de la plaine de loisirs du Parc Urbain de Sainte-Marie et à l'habilitation du Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/760 du 23 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal, à la demande du tiers des membres présents, décide de recourir au scrutin secret pour le vote de la délibération du conseil municipal relative à la signature des marchés sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de deux bâtiments et de la plaine de loisirs du Parc Urbain de Sainte-Marie et à l'habilitation du Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

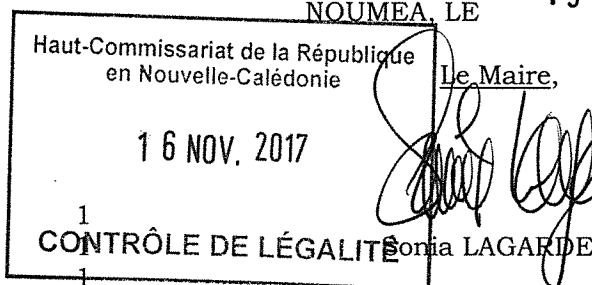
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

15 NOV. 2017

NOUMEA, LE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD
C.C.M.
AFFICHAGE

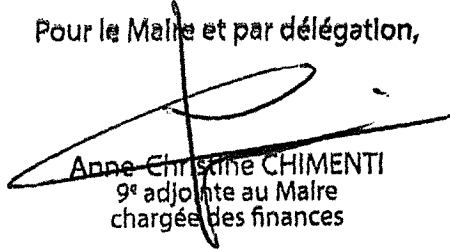
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué

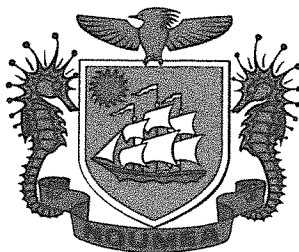
~~et notifié le~~

et ~~les~~ publié le **17 NOV. 2017**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	André WAMO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Francine BEYNEY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Marc MANSEL	Mme	Laurène CASSAGNE
		M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	M.	Jean-Claude BRIAULT
Nombre de votants (8 procurations)	: 48	Mme	Karine DESTOURS	M.	Gilles UKEIWE
		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		M.	Christophe CHEVILLON		

CONTRE : 21

POUR : 27

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/ 902

relative à la signature des marchés sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de deux bâtiments et de la plaine de loisirs du Parc Urbain de Sainte-Marie et à l'habilitation du Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

Vu le code des communes de la Nouvelle Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/901 du 14 novembre 2017 décidant de recourir au scrutin secret pour le vote de la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa relative à la signature des marchés sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de deux bâtiments et de la plaine de loisirs du Parc Urbain de Sainte-Marie et à l'habilitation du Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville

VU la note explicative de synthèse n° 2017/760 du 23 octobre 2017,

La commission conjointe de l'Urbanisme des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré et levé, à la demande du tiers des membres présents, le vote au scrutin secret,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal décide de ne pas autoriser la signature des marchés sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de deux bâtiments et de la plaine de loisirs du Parc Urbain de Sainte-Marie ni tout(s) marché(s) négocié(s) consécutif(s) à la décision de la Commission d'Appel d'Offres et de ne pas habilitier le Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 NOV. 2017

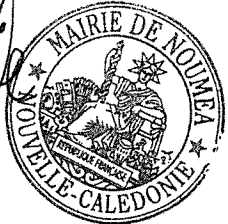
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 NOV. 2017

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D. F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.A.C.P. (S.O.C.)	- 1
D.P.P.V. (SCET)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,
Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
16 NOV. 2017
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 16 NOV. 2017
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ou publié le 17 NOV. 2017
est exécutoire de plein droit.

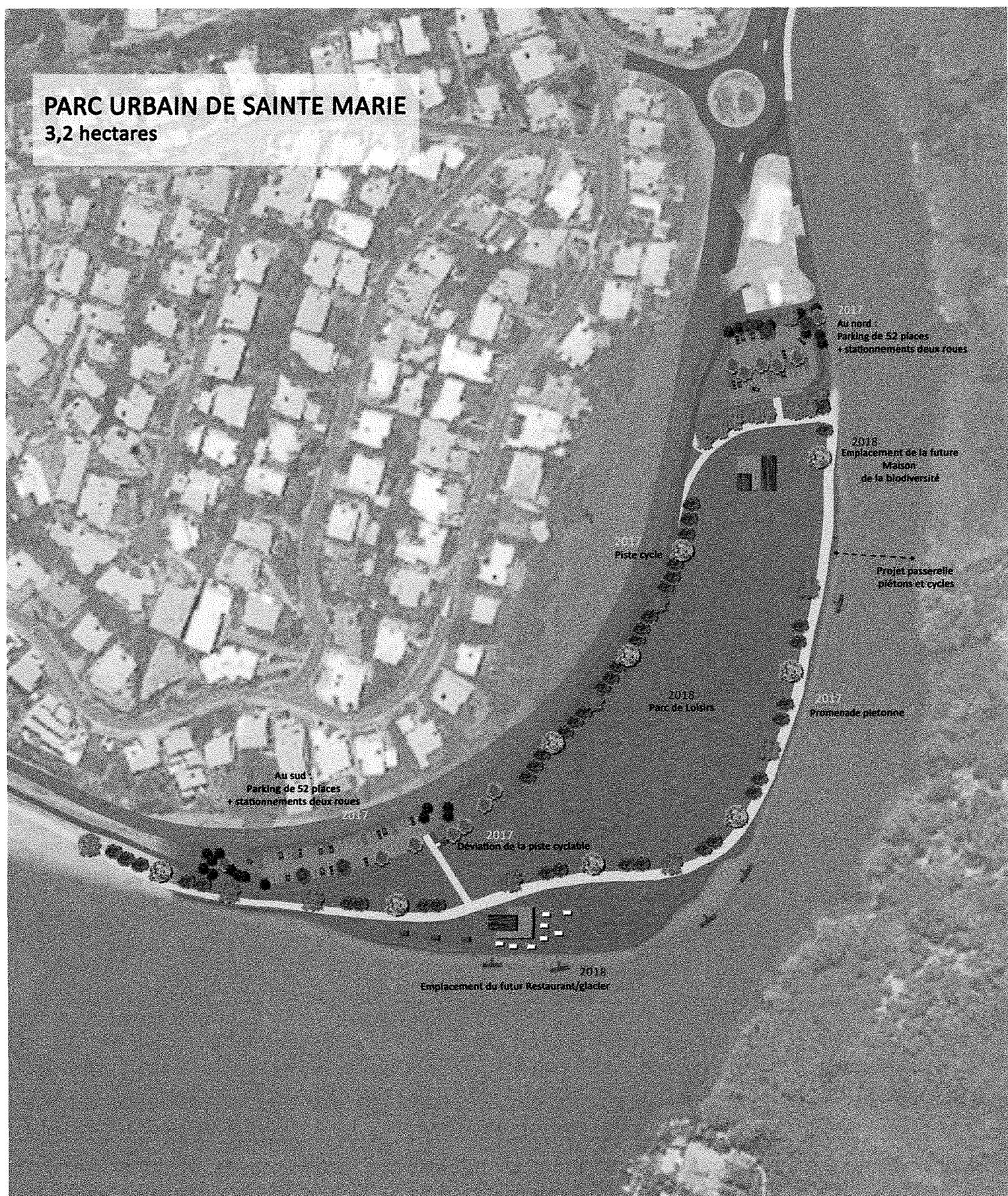


Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

PARC URBAIN DE SAINTE MARIE

3,2 hectares



2017
Au nord :
Parking de 52 places
+ stationnements deux roues

2018
Emplacement de la future
Maison
de la biodiversité

Projet passerelle
piétons et cycles

2017
Promenade piétonne

2018
Parc de Loisirs

2017
Piste cycle

2017
Déviation de la piste cyclable

Au sud :
Parking de 52 places
+ stationnements deux roues

2018
Emplacement du futur Restaurant/glacier